

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 10 octobre 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2) Budget communal

- Décisions modificatives au budget

Un réajustement des prévisions budgétaires du budget communal a été approuvé en section de fonctionnement-dépenses :

---- au chapitre 012 : charges de personnel : + 500 €

---- au chapitre 66 : charges financières : + 500 €

---- au chapitre 011 : charges à caractère général : - 1 000 €

- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 27 000 € avant le vote du budget 2023 pour les projets suivants : réfection de la toiture de la salle communale, travaux de remplacement du chauffage à l'assemblée de St-Vidal, matériel technique et travaux de voirie.

3) Création d'un emploi permanent ouvert à un recrutement contractuel à compter du 01/01/2023

Le conseil approuve la création d'un emploi contractuel de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2023. Véronique Guérin sera nommée sur ce poste. Elle est déjà présente les lundis et mardis à la mairie avec Elisabeth Eymard afin d'assurer la transition.

4) Aménagement d'un espace public au bourg : demande de branchement électrique 36 kVA triphasé

Pour la première tranche de l'aménagement, les travaux de maçonnerie ont débuté et sont assurés par l'entreprise Valladier. L'aménagement des espaces verts sera effectué par la suite par l'entreprise Roche Paysages.

Concernant les réseaux, un coffret électrique sera installé sous l'escalier qui accède au parking et un coffret annexe près du four. Ces installations laissent la possibilité d'alimenter plus tard une borne de recharge pour les véhicules électriques. L'éclairage de mise en valeur de ce nouvel espace pris en charge par le SDE 43 laisse à la charge de la commune une participation de 13 834 € soit 55 % du coût des travaux.

En même temps, des arrivées d'eau seront installées.

5) Éclairage public

A la demande de la mairie, le syndicat d'électrification a réalisé une étude sur l'éclairage dans les différents villages de la commune.

A Grazac et à Chazelles : l'éclairage est assuré par les LED avec un abaissement de 50% de la luminosité durant plusieurs heures la nuit.

Il n'y aura donc pas de coupure la nuit sur les lampadaires LED.

A Saint-Vidal et Locussol : l'éclairage est assuré par des lampes sodium haute pression et iodure métallique. La consommation de ces lampes étant élevée, le conseil municipal approuve l'extinction partielle durant quelques heures chaque nuit à compter du début du mois de janvier 2023. Un programmateur sera installé sur les armoires électriques. Une économie de 50 % pourra être réalisée en faisant cette coupure.

Le conseil municipal s'engage à un renouvellement de l'éclairage public dans ces deux villages en 2023. Ce projet sera porté par le syndicat d'électrification pour un montant de 44 528 € avec une participation de 24 490 € à la charge de la commune soit 55 % du coût des travaux.

Un Fond Vert vient d'être annoncé par l'État et une demande d'aide sera faite par le SDE43 pour subventionner ce renouvellement.

Des panneaux pour annoncer l'extinction de l'éclairage public seront posés à l'entrée des villages de Saint-Vidal et Locussol

6) Enfouissement Basse Tension chemin de la Garde à Locussol

A Locussol, la fibre va être amenée chemin de la Garde avec des poteaux provisoires. Le conseil décide de prévoir l'enfouissement des réseaux sur ce chemin au budget 2023 à hauteur de 8 752 € à la charge de la commune soit 30 % du montant total estimatif de 29 174 €.

7) Révision des tarifs de la salle communale applicable au 1^{er} janvier 2024

Le conseil décide de fixer les nouveaux tarifs de location des salles comme suit :

	Location de la salle des escaliers	Location de la grande salle	Location de l'ensemble des salles
Personnes résidant sur la commune ou location à titre public	130,00 €	190,00 €	250,00 €
Personnes ou organismes extérieurs à la commune	200,00 €	550,00 €	650,00 €

Location de mobilier :

Location des grandes tables : 3,50 € la table

Location des petites tables : 2 € la table

Location des chaises : 0,30 € la chaise

8) Questions diverses

- L'Association des Maires Ruraux sollicite les communes de Haute-Loire afin d'aider financièrement la commune du Bouchet Saint-Nicolas suite à leurs difficultés d'approvisionnement en eau potable. Le conseil décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 200 €.

- L'Association Montgolfières en Velay sollicite la mairie de Saint-Vidal pour une subvention exceptionnelle dans le cadre du 40^{ème} rassemblement de montgolfière qui a eu lieu les 11, 12 et 13 novembre 2022. Le conseil donne un avis défavorable.
- La commune dispose d'un contrat d'assurance Groupe auprès du Centre de Gestion pour la prévoyance du personnel titulaire. Pour 2023, le taux de cotisation restera inchangé mais la franchise passera à 20 jours. Pour 2024, ce contrat Groupe devrait encore être modifié et s'arrêter fin 2024. Une nouvelle solution est à envisager.
- Suite aux nouvelles consignes de tri, un changement de dotations des bacs est en cours sur la commune.
- Afin d'assurer l'équité pour l'ensemble des familles qui scolarisent leurs enfants à l'école de Sanssac l'Église, le conseil est favorable à une aide financière pour les familles de Saint-Vidal dont les enfants mangent à la cantine. Les démarches sont en cours pour mettre en place cette aide.
- Concernant la règle de priorité, le code de la route stipule que la règle en vigueur est celle de la priorité à droite qui établit un ordre de passage des véhicules. (*article R415-5 : Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur.*)
- Le bulletin municipal sera distribué ces prochains jours sur l'ensemble de la commune.